

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 juillet 2016, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Rollande Côté, mairesse suppléante.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Raynald Gobeil, district n° 1
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Romuald Tremblay, district no 4
M. Claude Tremblay, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :

Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Est absent :

Martin Sauvé, maire

Nombre de citoyens présents : 7

1. MOT DE BIENVENUE

La mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances

RÉSOLUTIONS

7. Demandes d'aide financière
 - 7.1. Faites Tremblay Lavoie Junior
 - 7.2. Demande de DekHockey junior Lac-St-Jean
8. Développement
 - 8.1. Adoption des tarifs de vente des terrains disponibles à la vente sur la 3e rue nord
 - 8.2. Vente du terrain 15 au Quartier Boréal
9. Urbanisme
 - 9.1. Demande d'appui à la CPTAQ pour une autorisation d'exploitation d'une nouvelle carrière sur le lot 46 rang 4 Canton Taché (Constructions PROCO inc.)
 - 9.2. Adoption du règlement 328-15 relatif au plan d'urbanisme

- 9.3. Adoption du règlement 329-15 relatif au zonage
- 9.4. Adoption du règlement 330-15 relatif au lotissement
- 9.5. Adoption du règlement 331-15 relatif à la construction
- 9.6. Adoption du règlement 332-15 relatif aux permis et certificats
- 9.7. Adoption du règlement 333-15 relatif aux dérogations mineures
- 9.8. Adoption du règlement 334-15 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble
- 9.9. Adoption du règlement 335-15 relatif aux usages conditionnels
- 9.10. Adoption du règlement 336-15 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des parcs d'éoliennes, éoliennes, infrastructures et équipements afférents
- 9.11. Adoption du règlement 339-16 relatif aux conditions minimales d'émission d'un permis de construction
- 9.12. Avis de motion règlement 345-16 modifiant le règlement 337-15 ayant pour objet de fixer le taux d'imposition des taxes foncières générales et spéciales et les taux de compensation de taxe pour l'année 2016

10. Loisirs

- 10.1. Demande de subvention au FDT pour l'aménagement du parc de la rue des Bouleaux

11. Administration

- 11.1. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'architecture / Règlement 344-16
- 11.2. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie / Règlement 344-16
- 11.3. Formation de comités de sélection / délégation de pouvoir
- 11.4. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du chemin d'accès à la Base plein air Saint-Nazaire
- 11.5. Octroi de mandat à la firme Girard Tremblay Gilbert pour des services de calculs de volume de matériel prélevé dans les sablières et gravières
- 11.6. Octroi de mandat à la firme Cegertec WorleyParsons / Analyse des résultats d'inspection de conduites et mise à jour du plan d'intervention
- 11.7. Octroi de mandat à l'entreprise Les Électriciens du nord pour l'installation de lumières DEL à l'aréna

12. Affaires nouvelles

- a)

b)

13. Vœux de sympathie
14. Rapport des comités
15. Mot du maire
16. Période de questions
17. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-142

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016

EN CONSÉQUENCE

16-143

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016 est approuvée

Acceptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016

16-144

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Jean-François Néron
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le procès-verbal de la séance du 6 juin 2016 est adopté

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

16-145

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Romuald Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 224 381.23 \$ pour le mois de juin 2016 soit approuvé

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

Leucan Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que M. Dave McMullen, membre-instigateur de l'Ultramarathon remercient la Mu-

nicipalité pour sa générosité lors de la 7^e édition de l'Ultramarathon qui s'est déroulé le 2 et 3 juin dernier.

7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

7.1. Faites Tremblay Lavoie Junior

ATTENDU QUE le comité organisateur de Faites Tremblay Lavoie a déposé une demande afin d'utiliser la salle Le Rondin gratuitement pour la tenue de son édition junior qui se déroulera en septembre 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil croient qu'il est important d'appuyer les jeunes de la région par le biais du concours Faites Tremblay Lavoie junior

EN CONSÉQUENCE

16-146

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire, permet l'utilisation de la salle Le Rondin, sans frais, pour l'édition junior du concours de chant Faites Tremblay Lavoie

Acceptée

7.2. Demande de DekHockey junior Lac-St-Jean

ATTENDU QUE les représentants de la ligue de DekHockey junior Lac-Saint-Jean ont déposé une demande d'aide financière à la municipalité au montant de 300 \$ afin d'acheter les médailles qui seront remises aux jeunes lors de leurs finales

ATTENDU QUE les membres du conseil croient qu'il est important d'encourager l'activité physique chez les jeunes et par le fait même la ligue de DekHockey junior Lac-St-Jean

EN CONSÉQUENCE

16-147

Il est proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 300 \$ à la ligue de DekHockey junior Lac-St-Jean pour l'achat de médailles

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA

- 4 juillet 2016 -

Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

8. DÉVELOPPEMENT

8.1. Adoption des tarifs de vente des terrains disponibles à la vente sur la 3^e rue Nord

ATTENDU QUE la municipalité possède deux terrains disponibles à la vente situés sur la 3^e rue Nord

ATTENDU QUE la municipalité désire établir le prix de vente desdits terrains

16-148

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire fixe le prix de vente des terrains disponibles à la vente sur la 3^e rue Nord à 2,50 \$ le pied carré

Acceptée

8.2. Vente du terrain 15 au Quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est propriétaire de terrains au Quartier Boréal, Saint-Nazaire

ATTENDU QUE le terrain 15 portant le numéro cadastral 28-69 du rang 4, canton Taché est disponible à la vente

ATTENDU QUE M. Charles Turcotte et Mme Vanessa Dorval ont signé une promesse d'achat pour acquérir ledit terrain au coût de 20 409,72 \$ plus les taxes applicables

16-149

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain portant le numéro cadastral 28-69 du rang 4, canton Taché à M. Charles Turcotte et Mme Vanessa Dorval au coût de 20 409,72 \$ plus les taxes applicables

Que le branchement au service d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées

Que tous les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

Acceptée

9. URBANISME

9.1. Demande d'appui à la CPTAQ pour une autorisation d'exploitation d'une nouvelle carrière sur le lot 46 rang 4 Canton Taché (Constructions PROCO inc.)

ATTENDU QU'une demande pour l'exploitation d'une nouvelle carrière a été acheminée à la municipalité de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE la demande porte sur le lot 46 du rang 4 du Canton Taché situé à la limite ouest du territoire (Ville d'Alma)

ATTENDU QUE ce lot se retrouve en zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

ATTENDU QUE la surface qui serait exploitée est composée d'un sol peu exploitable pour l'agriculture

ATTENDU QUE les activités agricoles pratiquées sur le lot ou sur les lots avoisinants ne seraient pas affectées de façon négative

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autre lieu disponible à l'extérieur de la zone agricole sur le territoire de la municipalité

ATTENDU QUE le règlement de zonage permet les usages d'industrie extractive dans la zone concernée par la demande

ATTENDU QUE la voie de contournement d'Isle-Maligne sera construite à proximité par le Ministère du Transport, Mobilité durable et l'Électrification des transports

ATTENDU QU'une étude sonore a été réalisée pour les résidences avoisinantes

ATTENDU QUE le demandeur s'est engagé à fournir une étude hydrogéologique si le projet se réalise et que le puits alimentant la rue Bouchard est toujours fonctionnel

ATTENDU QUE la demande porte sur une superficie de 132 000 mètres carrés

ATTENDU QUE la demande d'appui a été recommandée par le CCU lors de la réunion du 4 juillet 2016

16-150

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation à fin d'exploitation d'une nouvelle carrière sur le lot 46 du rang 4 Canton Taché.

Adoptée

9.2. Adoption du règlement 328-15 relatif au plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 328-15 relatif au plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 328-15 et renoncent à sa lecture

EN CONSÉQUENCE

16-151

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil adopte le règlement 328-15 relatif au plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 212-04 et ses amendements

Adoptée

9.3. Adoption du règlement 329-15 relatif au zonage

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 329-15 relatif au zonage a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 329-15 et renoncent à sa lecture

EN CONSÉQUENCE

16-152

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil adopte le règlement 329-15 relatif au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 213-04 et ses amendements

Adoptée

9.4. Adoption du règlement 330-15 relatif au lotissement

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 330-15 relatif au lotissement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 330-15 et renoncent à sa lecture

EN CONSÉQUENCE

16-153

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil adopte le règlement 330-15 relatif au règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 214-04 et ses amendements

Adoptée

9.5. Adoption du règlement 331-15 relatif à la construction

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 331-15 relatif à la construction a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 331-15 et renoncent à sa lecture

16-154

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil adopte le règlement 331-15 relatif à la construction de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 215-04 et amendements

Adoptée

9.6. Adoption du règlement 332-15 relatif aux permis et certificats

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 332-15 relatif aux permis et certificats a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 332-15 et renoncent à sa lecture

16-155

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil adopte le règlement 332-15 relatif aux permis et certificats de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 216-04 et amendements

Adoptée

9.7. Adoption du règlement 333-15 relatif aux dérogations mineures

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 333-15 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture

16-156

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement 333-15 relatif aux dérogations mineures de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 217-04 et ses amendements

Adoptée

9.8. Adoption du règlement 334-15 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 334-15 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture

16-157

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement 334-15 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 218-04 et ses amendements

Adoptée

9.9. Adoption du règlement 335-15 relatif aux usages conditionnels

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 335-15 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture

16-158

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement 335-15 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 219-04 et ses amendements

Acceptée

9.10. Adoption du règlement 336-15 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des parcs d'éoliennes, éoliennes, infrastructures et équipements afférents

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 336-15 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

16-159

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement 336-15 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des parcs d'éoliennes, éoliennes, infrastructures et équipements afférents de la municipalité de Saint-Nazaire et remplace le règlement 220-04 et ses amendements

Acceptée

9.11. Adoption du règlement 339-16 relatif aux conditions minimales d'émission d'un permis de construction

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de refondre toute la réglementation concernant l'urbanisme sur son territoire

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement 339-16 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

16-160

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement 339-16 relatif aux conditions minimales d'émission d'un permis de construction de la municipalité de Saint-Nazaire

Acceptée

9.12. Avis de motion règlement 345-16 modifiant le règlement 337-15 ayant pour objet de fixer le taux d'imposition des taxes foncières générales et spéciales et les taux de compensation de taxe pour l'année 2016

M. Claude Tremblay, conseiller, donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 345-16 modifiant le règlement 337-15 ayant pour objet de fixer le taux d'imposition des taxes foncières générales et spéciales et les taux de compensation de taxe pour l'année 2016

10. Loisirs

10.1. Demande de subvention au FDT pour l'aménagement du parc de la rue des Bouleaux

16-161

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'une enveloppe au montant de 37 382,01 \$ dans le cadre du programme *Fonds de développement des territoires (FDT)*

ATTENDU QUE la municipalité désire faire une demande de subvention dans le cadre du programme *Fonds de développement des territoires (FDT)* afin d'aménager un parc dans la rue des Bouleaux

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général à déposer une demande de subvention au FDT pour l'aménagement du parc de la rue des Bouleaux

Acceptée

11. Administration

11.1. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'architecture / Règlement 344-16

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 344-16 relatif à la construction d'un édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE les travaux d'architecture doivent être réalisés par des professionnels en la matière

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

16-162

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général à aller en appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les services professionnels d'architecture relativement à la construction d'un édifice municipal et communautaire

Acceptée

11.2. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie / Règlement 344-16

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 344-16 relatif à la construction d'un édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE les travaux d'ingénierie doivent être réalisés par des professionnels en la matière

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-163

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre Yves Tremblay, directeur général à aller en appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les services professionnels d'ingénierie relativement à la construction d'un édifice municipal et communautaire

Acceptée

11.3. Formation de comités de sélection / délégation de pouvoir

ATTENDU QU'en vertu de le Politique de gestion contractuelle, le conseil s'est engagé à déléguer au directeur général le pouvoir de former les comités de sélection

ATTENDU QUE des comités de sélection doivent être formés pour les appels d'offres de services professionnels d'ingénierie et de services professionnels d'architecture relatifs à la construction d'un édifice municipal et communautaire

16-164

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Pierre-Yves Tremblay, directeur général pour former le comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels d'ingénierie relatifs à la construction de l'édifice municipal et communautaire

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Pierre-Yves Tremblay, directeur général pour former le comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels d'architecture relatifs à la construction de l'édifice municipal et communautaire

Acceptée

11.4. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du chemin d'accès à la Base plein air Saint-Nazaire

ATTENDU QU'un appel d'offres pour la réfection du chemin d'accès à la Base plein air Saint-Nazaire doit être fait conformément à la résolution 16-69

16-165

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général à aller en appel d'offres pour la réfection du chemin d'accès à la Base plein air Saint-Nazaire

Acceptée

11.5. Octroi de mandat à la firme Girard Tremblay Gilbert pour des services de calculs de volume de matériel prélevé dans les sablières et gravières

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire obtenir des services de calculs de volume de matériel prélevé dans certaines sablières et gravières situées sur son territoire

ATTENDU QUE la firme Girard Tremblay Gilbert a déposé une offre de services datée du 22 juin 2016 pour des services de calculs de volume de matériel prélevé dans les sablières et gravières au montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables

16-166

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat pour des services de calculs de volume de matériel prélevé dans les sablières et gravières à la firme Girard Tremblay Gilbert au coût de 20 500 \$ plus les taxes applicables

Que le tout soit payable à même le fonds pour la réfection et entretien de certaines voies publiques

Acceptée

11.6. Octroi de mandat à la firme Cegertec WorleyParsons / Analyse des résultats d'inspection de conduites et mise à jour du plan d'intervention

ATTENDU QUE la municipalité a fait réaliser une inspection par caméra des conduites d'eaux usées situés sous les 1^{re} avenue Nord, 1^{re} Avenue Sud, 1^{re} rue Sud, 2^e Avenue Sud et du tronçon 89 situé au quartier Gobeil par la firme Nettoyage de conduits souterrains inc.

ATTENDU QUE les résultats de l'inspection par caméra des conduites d'eaux usées doivent être analysés

ATTENDU QUE la firme Cegertec WorleyParsons a déposé une offre de services (0-21179-IC-PDS-0001, lot 1) pour l'analyse des résultats d'inspection de conduites et la mise à jour du plan d'intervention au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables

16-167

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat d'analyse des résultats d'inspection de conduites et la mise à jour du plan d'intervention à la firme Cegertec WorleyParsons au coût de 2 800 \$ plus les taxes applicables

Que le tout soit payable à même la TECQ 2014-2018

Acceptée

11.7. Octroi de mandat à l'entreprise Les Électriciens du nord pour l'installation de lumières DEL à l'aréna

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire convertir les lumières de l'aréna au DEL afin de réaliser des économies de coûts d'électricité

ATTENDU QUE l'entreprise Les Électriciens du nord a déposé l'offre de services no 16016 pour l'installation de lumières DEL à l'aréna au montant de 14 388,00 \$ plus les taxes applicables

16-168

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Jean-François Néron
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat pour l'installation de lumières DEL à l'aréna à l'entreprise Les Électriciens du nord au coût de 14 388 \$ plus les taxes applicables

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 08002 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA - 4 juillet 2016 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucune affaire nouvelle

13. VŒUX DE SYMPATHIE

Il n'y a eu aucun décès au mois de juin

14. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

15. MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

La mairesse suppléante informe les citoyens des affaires de la municipalité

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-169

| Que la séance soit levée à 21 h

Adoptée

Saint-Nazaire, le 4 juillet 2016

M. Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA
Directeur général

Mme Rollande Côté,
Mairesse suppléante